SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police: protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade ou au commissariat de votre choix (article 5 de la charte d'accueil du public).
Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédit volés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des regroupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des gendarmes ou policiers formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

CONTACTS UTILES

- Opposition bancaire: 0 892 705 705
- Opposition chéquier: 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés:
  - SFR: 10 23
  - Orange: 0 800 100 740
  - Bouygues: 0 800 29 10 00

La prévention des cambriolages est l'affaire de tous. Votre vigilance est indispensable pour lutter contre un phénomène qui n'est pas une fatalité.

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

VOTRE VIGILANCE EST INDISPENSABLE

PROTEGEZ VOS ACCES

❶Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer les volets la nuit tombée.

❷Optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements.

❸Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.

❹Équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRESENCE DANS VOTRE MAISON

❺Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.

❻Faites relever votre courrier ou à défaut faites le conserver par la poste.

❼Créez l'illusion d'une présence (utilisez un programmateur pour allumer une ampoule par exemple).

PENSEZ A PARLER DE VOTRE ABSENCE

❽Informer votre voisinage ou toute autre personne afin de montrer de l'activité dans votre maison.

❾Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de votre domicile qui veillera sur votre maison.